



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2023-299

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2023-11-21-00014 - Arrêté n°DSDEN/SG/LG/2023-0024 relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2023 (1 page) Page 3

74-2023-11-21-00015 - Arrêté n°DSDEN/SG/LG/2023-0025 relatif à la modification des horaires des écoles maternelles et élémentaires du département de la Haute-Savoie (2 pages) Page 5

DSDEN 74

74-2023-11-21-00014

Arrêté n°DSDEN/SG/LG/2023-0024 relatif aux
mesures de carte scolaire pour la rentrée 2023



Division du Pilotage des Etablissements (DPLE)
Références : DPLE/SM

Annecy, le 21 novembre 2023

ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/LG/2023-24 relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2023

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale de Haute-Savoie

ARRETE

Article 1 : A compter de la rentrée scolaire 2023, en complément de l'arrêté du 27 juin 2023, sont réalisées les mesures suivantes :

IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

Enseignement préélémentaire et élémentaire :

Allinges Aérospatiale EP
Cruseilles EP
Evian La Détanche EP
Publier Saint-Exupéry EP
Saint-Gingolph André Zénoni EP

Enseignement hors classe :

Chargé de mission harcèlement
Réfèrent mémoire (1/2 emploi)
Enseignant à l'IME Wallon Annecy Annecy-Le-Vieux
Unité d'enseignement externalisé polyhandicapés à l'IME Saint-Cergues

RETRAITS D'EMPLOIS

Enseignement préélémentaire et élémentaire :

Annecy Carnot EP
Annecy Quai Jules-Philippe EP
Lugrin EP

Remplacement :

Annecy Annecy-Le-Vieux Les Pommaries EE TR ZIL
Annecy Cran-Gevrier René Cassin EE TR ZIL
Megève EP TR ZIL
Sallanches Simone Veil EE TR ZIL

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.


Frédéric BABLON

DSDEN 74

74-2023-11-21-00015

Arrêté n°DSDEN/SG/LG/2023-0025 relatif à la
modification des horaires des écoles maternelles
et élémentaires du département de la
Haute-Savoie



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Division du Pilotage des Etablissements (DPLE)
Références : DPLE/SM

Anney, le 21 novembre 2023

ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/LG/2023-0025
relatif à la modification des horaires des écoles maternelles et élémentaires
du département de la Haute-Savoie

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie

VU le code de l'éducation, notamment les articles D411-2 et D521-10 à D521-13,

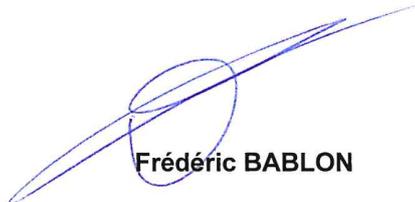
VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'éducation nationale dans sa séance du 21 novembre 2023.

ARRETE

Article 1 : Les communes du département de la Haute-Savoie, ayant sollicité, pour la rentrée scolaire 2023, le retour à la semaine de 4 jours ou une modification d'horaires, auprès du directeur académique, sont annexées au présent arrêté relatif à la modification des horaires des écoles maternelles et élémentaires du département de la Haute-Savoie.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.



Frédéric BABLON

MODIFICATIONS D'HORAIRES

HORAIRES ACTUELS

IEN	Nom de la commune	Ecole	Dénomination	Rne	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
RUMILLY	CHAPEIRY	EP		0740410U	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30

PROPOSITION POUR LA RENTREE 2023

Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
8h30 – 11h30	13h15 – 16h15